



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

FICHE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

FOURNITURE

FOURNITURE, MARQUAGE, STOCKAGE ET LIVRAISON D'OBJETS PROMOTIONNELS (TEXTILES ET OBJETS DIVERS) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DESCRIPTION DU MARCHÉ

> Contenu du marché

Fourniture, marquage, stockage et livraison d'objets promotionnels comprenant des produits textiles et d'autres objets divers (jeux de cartes, porte-clés, stylos à bille, parapluies, tote-bag, clés USB, mugs, etc.)

Période: 2021 - 2022

Durée : période initiale de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois pour la même durée (maximum 3 ans)

> Cadre du marché

- Code de la commande publique
- Code du travail

> Acteurs impliqués

- > Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes.

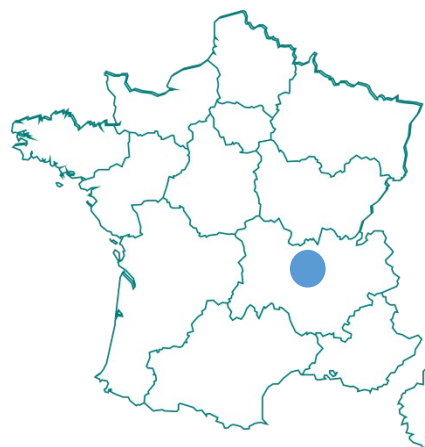
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DU MARCHÉ



Points forts

Les différents intervenants doivent mettre en valeur les différentes démarches environnementales menées, telles qu'une politique de gestion des déchets, une minimisation des émissions de gaz à effets de serre, progrès social, consommation raisonnée.

Il est précisé que le Conseil régional sera particulièrement sensible à toutes les étapes de la vie du produit, de sa production à sa valorisation ou son élimination.



TERRITOIRE

La région Auvergne Rhône-Alpes, située dans la partie centrale et orientale du sud de la France, regroupe 4 030 communes et 13 départements.

Superficie: 69 711 km²

Habitants: 115 habitants / km²



> Spécifications techniques

- Prioriser les objets promotionnels recyclés, recyclables, éco labélisés, biodégradables, biologiques, équitables.
- Les candidats doivent proposer des produits textiles de préférence issus de matières écologiques ou recyclées (coton bio, coton recyclé, fibre végétale, PET recyclé, lin).
- Pour les objets publicitaires : les candidats doivent proposer en priorité des produits écologiques, recyclés ou biodégradables, en fibre de bambou, en coton recyclé ou plastique recyclé.
- Les candidats doivent proposer de nouveaux produits éco-responsables innovants pour élargir leur gamme tout au long de la prestation.

PISTES D'AMÉLIORATION

- > **Définir** des caractéristiques environnementales précises pour chaque type de produits (exemple : imposer un taux minimum de matières recyclées) ;
- > **Exiger** des caractéristiques correspondant à un label environnemental ou ecolabel (type Ecolabel Européen, Ange Bleu, commerce équitable, etc) pour chaque catégorie de produit ;
- > **Exiger que la teneur en coton biologique** soit entre 20 et 60 % ;
- > **Prévoir une pondération supplémentaire** pour les produits qui présentent un taux plus élevé de matières recyclées ou de coton biologique ;
- > **Exiger un tissu permettant de réduire au minimum l'énergie utilisée** lors du séchage et du repassage ;
- > **Interdire l'utilisation de substances dangereuses** pour la santé et l'environnement dans la fabrication des vêtements ;
- > **Demander des pièces de rechange** pendant la durée du contrat ;
- > **Demander de décrire les systèmes et les capacités** dont les soumissionnaires disposent afin d'effectuer le suivi et de vérifier l'origine des fibres textiles et la gestion des substances chimiques.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

<https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/criteria/textiles/FR.pdf>

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4004-vetements-chaussures-et-textiles-impacts-environnementaux-et-labels.html>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux#labelsrow-3>

https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/vetements/vetements.pdf

Fiche réalisée par :



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Dans le cadre du projet :

GPP-STREAM
Interreg Europe



European Union
European Regional
Development Fund

Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*